

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/44

18 mai 1998

(98-2020)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

GEORGIE

Déclaration distribuée par M. Konstantin Zaldastanishvili
Ministre du commerce et des relations économiques extérieures

C'est pour moi un grand honneur que de prendre part à la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC ainsi que de représenter la Géorgie pour le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral.

Après la première Réunion ministérielle, la Géorgie a fait un grand pas vers l'accession à l'OMC. Nous considérons cette dernière comme l'étape la plus importante sur la route qui mène à l'intégration complète de la Géorgie dans le système commercial mondial. C'est pourquoi le gouvernement géorgien a déclaré qu'une adhésion rapide à cette organisation internationale était la priorité de toute sa politique économique étrangère. A cet égard, je tiens à remercier profondément l'Ambassadeur E. Herfkens, Présidente du Groupe de travail de l'accession de la Géorgie à l'OMC, les Membres de l'Organisation mondiale du commerce et le Secrétariat pour leur coopération au processus d'accession de la Géorgie. Ce processus présente en outre pour nous l'intérêt de stimuler le développement de la réforme du marché en Géorgie.

La Géorgie a engagé le processus d'accession à l'OMC en 1996, lorsqu'elle a officiellement posé sa candidature et reçu le statut d'observateur.

Sous l'égide du Ministère des Affaires étrangères, une Commission de l'accession à l'OMC a été créée. Elle réunit des représentants de presque tous les ministères et départements. Notre travail a aussi été considérablement facilité par des représentants de l'Union européenne, des Etats-Unis et de la Banque mondiale, que nous remercions beaucoup pour leur aide.

La Commission a rapidement établi un aide-mémoire sur le régime de commerce extérieur qui a été officiellement communiqué au Secrétariat de l'OMC en avril 1997. Nous remercions les Etats membres de l'avoir attentivement étudié. En conséquence, nous avons reçu environ 400 questions auxquelles nous avons répondu en septembre 1997.

Au début de décembre 1997, au siège de l'OMC ici à Genève, des consultations bilatérales ont été conduites avec les représentants des Etats-Unis, du Canada, de l'Union européenne, du Japon et de l'Australie. Le principal thème de ces consultations était l'examen et la clarification de diverses questions concernant le régime de commerce extérieur de la Géorgie. Ces consultations ont grandement contribué au processus d'accession de notre pays à l'OMC.

Au début de cette année, nous avons présenté au Secrétariat nos offres initiales sur les biens et les services.

Les négociations bilatérales avec les représentants de l'Australie, du Canada, des Républiques tchèque et slovaque, de l'Union européenne, de la Hongrie, de la Suisse, de la Turquie et des Etats-Unis, qui se sont déroulées la semaine dernière et hier, ont aussi été très fructueuses.

La première réunion du Groupe de travail de l'accession de la Géorgie s'est tenue le 3 mars 1998 et, selon l'opinion des Etats membres, elle a été couronnée de succès et cela nous rapproche sans nul doute du jour où nous obtiendrons le statut de Membre de plein droit de l'OMC. Après cette réunion, nous avons reçu environ 170 questions supplémentaires. Les réponses à ces questions ont déjà été distribuées sous forme d'un projet de document.

En outre, à la suite des réunions bilatérales que je viens de mentionner, nous avons communiqué au Secrétariat de l'OMC nos offres initiales révisées sur les produits et les services.

Permettez-moi maintenant d'appeler votre attention sur plusieurs évolutions positives de la législation géorgienne depuis la communication de l'aide-mémoire sur notre régime de commerce extérieur. Par exemple, comme nous en avons pris l'engagement dans l'aide-mémoire, des lois importantes comme le Code civil, le Code fiscal et douanier, le Code maritime et le Code de l'aviation, la Loi sur la privatisation des biens de l'Etat et la Loi sur la publicité ont été adoptées et sont déjà entrées en vigueur. Des experts des organisations internationales compétentes ont apporté une contribution importante à l'élaboration de ces lois, qui sont pleinement conformes aux normes internationales.

Le Parlement examine actuellement des projets de loi importants tels que ceux de la Loi sur les marques, de la Loi sur le droit d'auteur, de la Loi sur les brevets, etc. Le projet de loi sur les marchés publics est en préparation dans les ministères compétents. Les prescriptions de l'OMC ont été pleinement prises en considération dans l'élaboration de ces documents.

En outre, le Parlement a pris l'engagement qu'à compter du 1er septembre 1998, toutes les nouvelles lois adoptées en Géorgie devront être pleinement conformes aux normes juridiques de l'Union européenne.

A cet égard, il convient de noter que le Centre Géorgie-Europe pour la politique économique et la consultation juridique, qui a récemment été établi à Tbilisi sous l'égide de l'Union européenne, a commencé à participer activement au processus d'harmonisation de notre régime juridique avec les normes de l'UE et de l'OMC.

Il importe de mentionner aussi la contribution importante de la Mission Caucase de l'Agency for International Development des Etats-Unis (USAID) et de son Centre pour la réforme institutionnelle et le secteur informel à l'harmonisation de notre système juridique en général et à l'accession de la Géorgie à l'OMC en particulier.

Nous nous sommes attachés à la transformation de l'ancien régime soviétique de normalisation et de certification en un nouveau système correspondant aux normes internationales. La première mesure effective en ce sens a été l'adoption de deux lois importantes, la Loi sur la certification des produits et des services et la Loi sur la normalisation. Des experts étrangers ont activement participé à ce travail, de concert avec leurs homologues géorgiens. En outre, le 1er janvier 1998, la Géorgie est devenue membre correspondant de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le 17 octobre 1997, elle a aussi posé sa candidature à la Commission du Codex Alimentarius, qui a été officiellement enregistrée par le secrétariat de la Commission en janvier de cette année.

Les administrations compétentes du gouvernement géorgien sont en train de procéder à la transposition du Système harmonisé de nomenclature des marchandises de 1992 dans le Système harmonisé de 1996.

Il importe aussi de noter qu'à compter du 1er janvier de cette année, la Géorgie applique le principe de destination en matière de taxation indirecte des importations et des exportations.

Ne se contentant pas d'être un observateur passif de la poursuite de la libéralisation du système commercial mondial, la Géorgie examine les importantes initiatives qui ont été adoptées dans le domaine du commerce des technologies de l'information et des produits pharmaceutiques. En outre, un Décret présidentiel sur "Le Plan commun de privatisation de différents secteurs de l'économie géorgienne" a été adopté, qui envisage une restructuration, une démonopolisation et une privatisation de tout le réseau de télécommunication du pays. Ces mesures seront mises en oeuvre avec la participation de la Banque mondiale et au moyen d'appels d'offres internationaux.

En matière de propriété intellectuelle, la Géorgie est membre de la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle, de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques et du Traité de coopération en matière de brevets. Les procédures intergouvernementales nécessaires pour l'accession au Protocole de l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques viennent d'être achevées.

La Géorgie attache une grande importance à la coopération régionale. Nous nous félicitons des perspectives de coopération dans le cadre d'une organisation régionale comme la coopération économique de la mer Noire. En outre, nous avons conclu un accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne.

L'appui actif d'organisations internationales et de différents pays a beaucoup aidé le gouvernement géorgien à instaurer une économie de marché.

Les dernières statistiques montrent que l'économie géorgienne s'améliore rapidement. En 1997, la croissance réelle du PIB a été de 11,3 pour cent, contre 10,6 pour cent en 1996. Le taux annuel d'inflation a été contenu à 7,3 pour cent en 1997, et devrait tomber à 3,1 pour cent en 1998. La libéralisation des prix a été achevée. La monnaie nationale introduite en 1995 - le lari - est stable. La dette extérieure, qui totalise 1,6 milliard de dollars, a été entièrement restructurée.

La réforme du système bancaire géorgien se poursuit activement. En raison de l'accroissement de la liquidité exigé, le nombre de banques a été ramené de 229 à 53. Dix d'entre elles ont été établies avec la participation de capitaux étrangers. La plupart des banques géorgiennes ont adhéré au réseau de paiements internationaux "SWIFT". Il convient de souligner que la Géorgie a accepté l'article 8 des statuts du FMI.

L'évolution du commerce extérieur est elle aussi positive. En 1996, la Géorgie avait des relations commerciales avec 82 pays et en 1997, avec 93 pays. Le chiffre d'affaires du commerce extérieur a augmenté de 30 pour cent en 1997, atteignant 1,108 milliard de dollars au total, dont 250 millions de dollars d'exportations. Les exportations ont progressé, mais les importations également, en particulier à cause de la nécessité d'importer des produits énergétiques et des céréales.

Entre mai 1996 et la fin de 1997, 161 investissements étrangers privés d'un total de 135 millions de dollars ont été enregistrés en Géorgie. Des investisseurs de 36 pays ont investi dans le pays. Pour encourager cette activité, nous avons adopté en 1996 une "Loi sur la promotion et la garantie des investissements", qui prévoit le traitement national des investissements.

L'adoption et l'application de lois telles que la "Loi sur le monopole et la concurrence", la "Loi sur les entreprises" et la "Loi sur les faillites" ont joué un rôle important en stimulant l'activité commerciale et la concurrence en Géorgie.

La petite privatisation est quasiment achevée. Plus de 11 492 petites entreprises ont été privatisées. En outre, 1 160 entreprises grandes et moyennes ont déjà été transformées en sociétés anonymes. Le fait que la privatisation englobe des branches d'activité stratégiques comme l'énergie, les transports et la boulangerie montre la profondeur du processus. Il convient de noter qu'en 1997, le montant total des capitaux attirés par les offres de privatisation a dépassé les 100 millions de dollars EU.

Pour souligner l'importance d'une accession rapide de la Géorgie à l'OMC, nous souhaitons appeler votre attention sur les effets les plus importants que l'accession aura sur le commerce mondial. Qu'entends-je par là?

La Géorgie, avec une population qui dépasse à peine 5 millions de personnes, occupe un territoire stratégiquement situé d'environ 70 000 km². Avec ses ports en eau profonde sur la mer Noire, elle offre le couloir de transit le plus direct entre la mer Noire et la Caspienne.

On a beaucoup parlé récemment de l'aménagement du couloir de transport Europe-Caucase-Asie, qui est parfois décrit comme une restauration de la "Route de la soie". Le fait que cet itinéraire, qui traverserait la mer Noire et la Géorgie jusqu'à la Caspienne, raccourcirait d'environ 8 000 km les voies maritimes qui relient l'Europe à l'Asie, montre toute son importance.

Comme la Géorgie est un pays qui occupe un rôle central pour le transport de l'énergie et des marchandises le long de la route de la soie, son accession rapide à l'OMC faciliterait grandement la réalisation de ce projet.

En conclusion, au nom du gouvernement de la Géorgie, permettez-moi de vous assurer une fois de plus que nous ferons tout ce qui nous est demandé pour nous acquitter des engagements que nous prenons en accédant à l'OMC.
